

Liste des prix 2021

1. Prix hôtelier fixé par l'Etat, au 1^{er} janvier 2021 par jour, CHF 248.00*

* La participation de la Caisse maladie et la subvention cantonale d'exploitation sont déterminées sur la base des résultats de l'évaluation PLEX/PLAISIR (outil de mesure des soins requis). Ces subventions sont versées directement à l'EMS et s'ajoutent au prix hôtelier.

Dès le 1^{er} juillet 2012, une taxe de participation aux coûts des soins de CHF 8.- par jour conformément à l'arrêté du Conseil d'Etat du 21.12.2011

2. Suppléments divers (cf contrat d'accueil)

- ◇ Pédicure, selon tarif (sauf bénéficiaire SPC)
- ◇ Coiffeuse, selon tarif
- ◇ Forfait mensuel Multimédia - CHF 25.--
- ◇ Assurance RC/Ménage : cotisation annuelle CHF 20.—
- ◇ Marquage du linge : CHF 100.— (à l'admission)
- ◇ Travaux de couture : CHF 34.--/heure (sur demande)
- ◇ Nettoyage chimique, etc. (sur demande)

3. Ne sont pas compris

- ◇ Taxes, assurances, impôts
- ◇ Toutes les autres dépenses personnelles

4. Déductions

- ◇ Dès le 1^{er} janvier 2018, les frais inhérents à l'alimentation sont déduits du prix de pension pour un montant forfaitaire de CHF 15.—par jour complet d'hospitalisation

Sous réserve de modifications sans préavis